

### VENDREDI 25 AOÛT 2023 : SPECTACLE PYROTECHNIQUE ET BAL

En raison des mesures de sécurité mises en place pour la Festa Major,  
voici la réglementation en vigueur pour cette manifestation :

- Fermeture de la passe du port, baignade et navigation interdites dans la zone des 300m à partir de 20h00 jusqu'à la fin des festivités (vers 23h00).

#### Une déviation pour contourner le centre-ville sera mise en place à partir de 21h00 :

- \* Les automobilistes venant de Port-Vendres et se dirigeant vers Cerbère emprunteront l'itinéraire suivant : rond-point Bigeard / rue G. Clémenceau / av. de la gare / rue des Angles / rue J. Ferry / av. G. Malé / carrer Espolla Rabos / rue Joliot Curie / av. du Fontaulé / av. P. Fabre / av. de la Côte Vermeille puis direction Cerbère ;
- \* Les automobilistes venant de Cerbère et se dirigeant vers Port-Vendres emprunteront l'itinéraire suivant : av. de la Côte Vermeille / av. Pierre Fabre / av. du Fontaulé / rue Joliot Curie / carrer Espolla Rabos / av. Guy Malé / route du Mas Reig, route du Mas Ventous, rond-point de Pere Carnere puis direction Port-Vendres.
- \* La déviation sera levée 30 minutes après la fin des festivités en accord avec les forces de l'ordre.

#### Interdiction de stationnement :

- \* Stationnement interdit du vendredi 25 août à partir de 8h00 au samedi 26 août à 8h00 : rue Joliot Curie de la résidence « La Baillaury » jusqu'à la place de la Résistance ; et carrer Espolla-Rabos, de part et d'autre de la voie.
  - \* Stationnement interdit du vendredi 25 août à 18h00 au samedi 26 août à 2h00 : zones bleues et livraisons avenue de la République et zones bleues situées au niveau de l'hôtel de Ville, avenue Général de Gaulle.
- L'animation musicale avec l'orchestre Al Chemist débutera à 21h00 s'arrêtera à 22h00 pour le tir du feu d'artifice et reprendra à la fin du tir.

En vous remerciant de votre compréhension.

Le Maire,



Jean-Michel SOLÉ